

DELIBERATION CFVU 013-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 14 janvier 2019.

Objet de la délibération : Création d'un E20

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 28 janvier 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La création d'un Enseignement d'ouverture optionnel (E20) portant sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, le 28 janvier 2019

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire
de l'Université d'Angers*



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 6 février 2019

Fiche de présentation d'E2O

§ Nom de l'E2O : Accompagnement des étudiants en situation de handicap

§ Structure organisatrice : Présidence

§ Organisation annuelle ou semestriel Semestre impair Semestre pair (case à cocher)

§ Responsable pédagogique : Julie Besson
Courriel : julie.besson@univ-angers.fr

§ Capacité d'accueil : 20 Seuil d'ouverture : 8

§ Volume horaire pour l'étudiant : 16h TD

§ Estimation du coût, en heures ETD : 16h TD

§ Horaire d'enseignement prévu (jour, heure) : le jeudi de 17h à 19h

§ Localisation des enseignements : amphithéâtre de la passerelle, SUIO IP

§ Date de début des cours : 7 février

§ Date de fin des cours : 28 mars inclus

§ Compétences à acquérir/ à valider :

Cet E2O a pour but de sensibiliser les étudiants à différents types de handicaps (visibles et invisibles), de leur présenter la mission handicap et ses différentes tâches notamment les missions d'accompagnement, prise de note, tutorat pédagogique, interface, etc... C'est aussi l'opportunité de rencontrer des professionnels parfois même sur leurs lieux de travail.

§ Modalités de validation :

Validation par présence à toutes les séances.

§ Informations complémentaires :

Des rencontres seront organisées avec différentes instances (mission handicap, MDA, établissements médico-sociaux engagés dans l'accompagnement des étudiants, associations, etc). Des éléments seront apportés sur la loi de 2005, sur les notions de déficience, de handicap et l'accompagnement. Espace Moodle. Visites d'établissements ou de structures.

Comme l'y invite la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'Université d'Angers accueille un nombre croissant d'étudiants en situation de handicap. Dans ce contexte, le relais Handi 3A propose à ces étudiants une assistance technique et humaine, afin de favoriser le bon déroulement de leurs études. Cette assistance est assurée notamment par des étudiants aidants.